

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 Mars 2023 à 19h.

Date de la convocation le 20 mars 2023. Début du conseil 19h

Présents :

Françoise TRESCOL

Noémie BROSILLE

Roselyne PEYROUZE-VETTER

Pierrick CALVAGRAC

Albano FABRIS

Sébastien ASSEZAT

Benoit BOUCHARDON

David SABATIER

Absents : Joelle BUSTO procuration à Françoise TRESCOL

Invitée Camille COURTIAL-PALMIERI secrétaire de mairie

Le quorum de 5 est atteint

Noémie BROSILLE est désignée secrétaire de séance

### Ordre du Jour :

Approbation du Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 5 Janvier 2023

- Délibération N°4/2023 Approbation du compte de gestion 2022.
- Délibération N°5/2023 Vote du compte administratif 2022.
- Délibération N°6/2023 Affectation des résultats 2022 sur 2023.
- Délibération N°7/2023 Vote du Budget Primitif 2023.
- Délibération N°8/2023 Vote des taux d'imposition
- Délibération N°9/2023 Attribution de subvention 2023.
- Délibération N°10/2023 : Subvention Exceptionnelle Séisme Turquie et Syrie
- Délibération N°11/2023 Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de l'Eglise
  
- Délibération N°12/2023 Demande de Subvention Voirie Communale 2023
- Divers

Approbation PV du 5 janvier 2023, pas de modifications ni commentaires : **approuvé à l'unanimité**

- Délibération N°4/2023 Approbation du compte de gestion 2022.

C'est la photographie des comptes établie par le comptable public, qui est en concordance avec le compte administratif 2022, **approuvé à l'unanimité.**

- Délibération N°5/2023 Vote du compte administratif 2022,

Sous la présidence de Mme Françoise TRESCOL, pour le vote Mme le maire sort de la salle. Tout est en concordance avec compte de gestion.

Section de fonctionnement dépenses réalisées 76.294€, recettes encaissées 146.883€ l'excédent reporté de l'exercice précédent 113.198€ soit total recette 260.081€. Ce qui fait un excédent pour 2023 de 183.786€

Section investissement : dépenses réalisées 132.048€, recettes encaissées 84.612€. Ce qui fait un déficit de 47.432€ A cela s'ajoute des restes à réaliser en dépense 1.454€ et en recettes 17.234€

Compte administratif **voté à l'unanimité**



- **Délibération N°6/2023 Affectation des résultats 2022 sur 2023**

Afin de combler le besoin de financement pour la section investissement, 31.635€ sont virés du fonctionnement vers l'investissement.

Pour financer les projets à venir 152.133€ sont virés du fonctionnement vers l'investissement, **voté à l'unanimité.**

- **Délibération N°7/2023 Vote du Budget Primitif 2023.**

Mme Dewevre notre conseillère dédiée par la trésorerie est venue passer ½ journée en mairie. Elle s'occupe d'une 50 aine de communes elle a occupé tous les postes en trésorerie et connaît parfaitement tous les rouages. Son analyse fait ressortir que nous gardons trop d'excédent en fonctionnement (signe d'une bonne gestion héritée du passé), mais les fonds sont faits pour être investis. C'est la raison pour laquelle nous avons voté avant l'affectation de 152.133€ sur la section investissement.

En fonctionnement pour les charges nous prévoyons les même montants, une somme est prévue pour les réfections des appartements en cas de changement de locataires (15 000€ prévus réfection peinture et sols...) Toujours de l'entretien de voirie 25.000€ emplois voirie (épareuse et emplois...) Pour les charges salariales le même montant. Les participations écoles sont doublées (rien donné en 2022 donc le double en 2023)

En investissement : de la voirie à hauteur de 27.000€ ; réfection de la toiture de l'église (fourchette maximale 75.000€) aménagement des 4 Ponts création de fossés 10.000€,...

**Le budget primitif est voté à l'unanimité**

- **Délibération N°8/2023 Vote des taux d'imposition**

Les taux 2022, foncier bâti : 27,29%, foncier non bâti 38%

Vote des mêmes taux pour 2023 : **accord à l'unanimité**

- **Délibération N°9/2023 Attribution de subvention 2023 :**

2.500€ prévus au total (idem 2022 enveloppe non consommée en entier)

Après affectation (écoles et autres associations soutenues depuis longtemps) reste 940€, **accord à l'unanimité**

- **Délibération N°10/2023: Subvention Exceptionnelle Séisme Turquie et Syrie.**

géré par FACECO et centre de crise de soutien de l'Europe confié à des agents de l'état : proposition soutien à hauteur de 500€, **accord à l'unanimité**



- **Délibération N°11/2023** Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de l'Eglise

Le dossier DETR a été déposé en janvier avec l'appui de Mme Ventalon sénatrice, c'est le projet phare de l'année, 3 entreprises consultées, deux ont fourni des devis. Il n'est pas nécessaire de faire appel à la CAO (Commission d'appel d'offres) toutefois un groupe de 4 élus s'est réuni par 2 fois pour étudier les devis. Toutes les solutions et les impondérables ont été balayés, des échanges avec l'architecte des bâtiments de France. Le groupe de 4 élus propose donc au conseil de choisir l'entreprise pour mener les travaux, choix du conseil municipal de l'entreprise Boiscop à l'unanimité. Autorisation de déposer les dossiers de subventions auprès du département et de la région.

- **Délibération N°12/2023** Demande de Subvention Voirie Communale 2023

Autorisation de déposer les dossiers auprès du département via Atout Ruralité pour les travaux de voirie (40% plafonné à 20 000€ et 2 dossiers par an/commune)

2 dossiers présentés : entretien de la voirie pour la conservation d'un bon état et l'investissement voirie chemin de la Chareyrasse réfection d'une partie de la voie en complément des travaux de busage faits en 2022. **Autorisation de déposer à l'unanimité**

- **Divers**

Une pétition circule :

Suite à l'étude menée par l'ARS nous ne sommes plus zone prioritaire donc pas d'aide pour les jeunes médecins, le CCAS Vernoux se mobilise pour négocier à nouveau pour passage en zone prioritaire. Pour info une réunion publique salle Ouveze Privas mercredi 29 mars avec les députés qui proposent un projet de loi pour lutter contre les déserts médicaux.

Formation Roselyne obligation débroussaillage : réception courrier à ce sujet dans BAL des particuliers concernés par risque incendie. Réunion publique possible : accord pour contact avec CRPF et DDT pour organiser une réunion.

Suite demande de Mme et Mr Fabris pour achat du chemin qui dessert l'entrée de leur maison, la réponse du département est arrivée (courrier remis à Mr Fabris) ce n'est pas un chemin rural car ne dessert pas plusieurs parcelles, ne sert pas de voie de communication au public, n'est pas classé dans le tableau des voies communales donc pas inconvenient au passage de ce chemin en terrain privé.

Point autopartage réunion à laquelle s'est rendue Noémie, des flyers sont disponibles

Point avancée fibre : toute la commune ne sera pas couverte. Réunion de travail tous les 15 jours, une concertation des communes voisines pour demander des informations complémentaires et des explications sur les choix d'ADN afin de faire entendre le mécontentement des communes rurales.

Fin de séance 20h25

Président  
Roselyne Peyrouze-Vetter



Secrétaire  
Noémie Brosille



